



CFVU du 6 juillet 2023

Délibération n° CFVU 20230706_02 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 11 mai 2023 ;

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Délibération n° CFVU 20230706_02 Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 11 mai 2023.

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 25

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 3

Fait à Poitiers 06/07/2023.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour même de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 11/05/2023

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPOURT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 30, dont une voix consultative (CROUS)

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	
BASTIERE	Antonin	1
BOSMAN	Sasha	1
BOUCARD	Hélène	1
BOUYER	Jean	1
CARDONA	Laurent	1
CHARLES	Tifenn	1
CHAUDRON	Julia	1
CONCOLINO-ABRAM	Bianca	1
DE NADAI	Thierry	1
DESSESSARD	Laurent	1
Directrice du CROUS		1
DUPERRE	Damien	1
DUPOURT	Noëlle	1
FOUCAUD	Lucie	1
GEAY	Aziyade	1
GELLE	Héloïse	1
GIL	Sandrine	1
GUTENBERG	Tiana	1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie	1
LAVAL	Florence	1
LECLERCQ	Pascale	1
MAGNANT	Céline	1
MICHEL	Julien	1
PATRIEN	Patricia	1
POUSSARD	Anne-Marie	1
RANGER	Jessica	1
ROQUET	Lewis	1
SARROUILHE	Denis	1
SOULIE	Jules	1
THIERCELIN	Salome	1
Total général		30

30 dont la voix consultative du CROUS

Ordre du jour :

- 1- Pour délibération de la CFVU : approbation du compte rendu de la CFVU du 30 mars ;
- 2- Informations générales ;
- 3- Présentation des services du pôle formation et réussite étudiante : UP&PRO ;
- 4- Quart d'heure étudiants ;
- 5- Pour avis de la CFVU plénière, avant délibération du CA : Prime de Responsabilités Pédagogiques 2023-2024 ; principes généraux ;
- 6- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) grandes orientations politiques et priorités de l'établissement ;
- 7- Pour délibération de la CFVU : Maquettes pédagogiques des licences en approche compétences 2023-2024 ; pondération des compétences et chaînage des compétences ;
- 8- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : demande d'accréditation de 3 diplômes d'ingénieurs pour l'année universitaire 2023-2024 (IRIAF).

La séance commence à 15H10

Noëlle DUPOURT énumère les 11 procurations reçues. Elle précise qu'avec 30 élus présents ou représentés, dont la représentante de la direction du CROUS, avec voix consultative, le quorum est atteint.

En préambule, elle rappelle que la séance est enregistrée et que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil.

1- Pour délibération : approbation du compte rendu de la CFVU du 30 mars 2023

Aziade Geay souhaite que le compte rendu soit retravaillé car il ne prend pas bien en compte son intervention. Le compte rendu sera soumis au vote de la prochaine CFVU, après rectification.

Délibération n° CFVU 20230511_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 30 mars 2023 ;

La validation du compte rendu est reportée à la prochaine CFVU.

Décompte des voix :
Suffrages exprimés :

Pour :
Contre :
Abstention :

2- Informations générales

Noëlle Duport propose un point sur les candidatures sur la plateforme Mon Master.

Les étudiants ont bénéficié de 2 jours de plus pour compléter leurs dossiers.

Au final, nous avons 38769 candidatures, contre environ 30000 l'année dernière. Cependant, les deux formations les plus en tension n'en font pas les frais.

- o Psychologie : 3439 l'année dernière ; 2961 cette année
 - o Droit pénal et sciences criminelles : 3750 l'année dernière ; 2702 cette année
- Les commissions d'examen des vœux ont maintenant jusqu'au 16 juin pour effectuer le classement des candidatures reçues. Les réponses (sauf cas des formations en alternance) seront envoyées aux candidats le 23 juin.

Noëlle Duport émet une hypothèse très personnelle quant à la diminution du nombre de candidatures constatées en psychologie et droit : globalement ces formations ont souhaité demander aux candidats, en plus des documents standards, des documents supplémentaires sous forme de formulaires. Ces derniers ont pu décourager les candidatures.

Elle signale également quelques difficultés, dont notamment des étudiants qui auraient déposé des dossiers, ces derniers ayant disparu. Ce point est en cours de vérification par le ministère. Il peut s'agir de candidats qui pensent avoir finalisé leur dossier mais qui ne l'ont pas fait en réalité.

Elle indique également que le fichier Excel qui devait résumer certains éléments des candidatures et permettre une première exploitation facilitée des données ne renvoie pas toutes les données attendues.

Julien MICHEL souhaite connaître l'évolution des candidatures en masters MEEF. Noëlle Duport compare les candidatures dans la mention 1^{er} degré, la mention second degré, et la mention encadrement éducatif : pour chacune de ces trois mentions, les candidatures ont doublé entre 2022 et 2023. Pour la mention Pratique et ingénierie de la formation, les candidatures ont triplé entre les deux années.

Laurent Desessard : la diminution en Droit est nationale, tout du moins dans les universités de région. Les universités parisiennes sont épargnées, ce qui pose question. Il souligne que le fichier Excel qui facilite l'analyse des candidatures ne renvoie pas les éléments pour beaucoup d'étudiants poitevins. Noëlle Duport émet l'hypothèse que ces étudiants ont pu supposer que l'établissement disposait de ces données.

3- Présentation des services du pôle formation et réussite étudiante : UP&PRO

Noëlle Duport donne la parole à Sylvaine Roi.

Cette dernière commence par présenter les missions principales du service :

- Conseiller et accompagner tout type de public sur les dispositifs de FC ;
- Accompagnement sur la VAE ;
- Proposer des formations sur mesure ;
- Mettre en œuvre une démarche partenariale ;
- Référencer notre offre de formation dans les catalogues des financeurs ;
- Piloter la collecte de la taxe d'apprentissage
- Informer/former les réseaux (CPF)

Elle présente ensuite quelques données d'activité : 1463K de chiffre d'affaires, 1700 stagiaires, 17 personnels administratifs et techniques...

Elle présente ensuite les objectifs du projet d'établissement et les principaux chantiers à mener, ainsi que les indicateurs clés.

OBJECTIFS 2022-25

- Adapter le contenu et les modalités de l'offre de formation continue aux besoins du territoire et des publics
- Améliorer la lisibilité de l'offre de formation tout au long de la vie
- Animer, coordonner, professionnaliser les réseaux de la FTLV
- Contribuer à inclure et documenter la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) dans la réflexion sur la qualité des formations à l'UP
- Contribuer à l'amélioration du Système d'Information (SI) FTLV

PRINCIPAUX CHANTIERS et ÉCHÉANCES

- Création de formations « sur mesure » - échéance 2^e semestre 2024
- Adaptation de la communication aux cibles (individuels - entreprises) et développement des relations avec les financeurs - échéance 2^e semestre 2024
- Structuration et animation des réseaux(x) de référents UP&Pro - échéance 1^{er} semestre 2023
- Participation à la réponse aux critères qualité des financements FTLV - échéance 2^e semestre 2024
- Contribution à l'analyse des besoins pour le choix de l'outil de gestion FC - échéance 2^e semestre 2023

Enfin, elle présente un organigramme : le service est composé de 4 sous-services : administration, finance et VAE, formations continue et alternance ; reprise d'études ; VAE.

Passage Leclercq questionne Mme Roi sur l'évolution des différents dispositifs : Sylvaine Roi répond que ces dernières années, il y a eu une augmentation des financements par le CPF. Elle souligne que les contrats professionnels ont augmenté, mais sont actuellement stables du fait d'une incitation financière pour les entreprises qui emploient des apprentis. Il y a eu une augmentation de demandes de type reconversion pendant la période COVID

Laurent Desessard questionne pour les VAE le temps long entre le dépôt de la demande et la validation. Sylvaine Roi confirme le délai : entre 12 et 24 mois. Elle indique que les candidats sont souvent surpris par les référentiels de certification professionnels et mésestiment le travail à fournir pour obtenir la VAE d'autant plus que ce sont souvent des personnes en emploi, donc avec peu de temps disponible. Elle indique que UP&PRO préfère laisser plus de temps aux candidats pour compléter leurs dossiers plutôt que d'aboutir à des abandons.

Une réforme de la VAE est en cours qui modifiera notamment les délais qui devraient diminuer les parcours devraient être hybrides et mêler la Validation d'acquis l'enseignement.

Laurent Desessard souligne qu'en droit la question des délais est sensible : beaucoup de candidats se sont arrêtés en L3 et souhaitent valider un master pour pouvoir passer des concours. Sylvaine Roi indique que des séances d'information collectives sur la VAE sont mises en place par UP&PRO pour anticiper avec les candidats les calendriers, et les attendus.

4- Quart d'heure étudiants

Jules Soulie, infirmier en 3^{ème} année à l'IFSI de Poitiers souhaite informer que le 12 mai (demain), a lieu une mobilisation nationale des étudiants infirmiers pour attirer l'attention de tous et chacun sur leur situation.

Il cite entre autres les tensions dans le système de santé et le surmenage des soignants et illustre en citant différents chiffres : 30% des étudiants infirmiers arrêtent leur formation ; sur 100 étudiants intégrant les IFSI 55 intègrent finalement le terrain.

La santé mentale des étudiants, les burn out sont importants. 34 % des étudiants consomment des anxiolytiques. 16 % ont pensé au suicide. Leur situation financière est également mauvaise : nombre d'étudiants infirmiers doivent travailler en plus de leurs études.

Il indique que les abandons en cours d'études sont dus entre autres, aux néo bacheliers arrivant avec une vision faussée de la profession. De plus, par manque de personnels, les étudiants sont mal accompagnés pendant leur stage, et les lieux de stages eux-mêmes viennent à manquer.

La réponse du gouvernement à ce malaise par la création de 2000 places en IFSI supplémentaires n'est pas la solution au problème.

Salomé Thiercelin, en 3^{ème} année d'école de sage-femme intervient au sujet de l'intégration universitaire des formations de maïeutique qui doit être mise en œuvre au plus tard en 2027 suite à promulgation de LOI n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme. Elle indique que, à la rentrée 2022, en deuxième année, 9 places sont vacantes sur 26. Elle souligne le manque de visibilité de la formation de maïeutique auprès des L.AS

Elle souligne la pertinence de l'intégration, notamment pour renforcer l'inter professionnalisme avec les médecins et pharmaciens. Actuellement les liens pédagogiques avec les formations de médecine et de pharmacie existent, mais l'intégration au niveau fonctionnel est inexistante, notamment sur les volets personnels et locaux. L'école est actuellement en dehors du campus, et en mauvais état. Elle regrette que les étudiants ne soient pas suffisamment associés au projet de construction d'un campus santé, en cours, mais retardé. Elle insiste sur la nécessité de mieux prendre en compte la recherche dans le parcours de formation, et indique notamment que les cours du master biologie santé de SFA sont souvent simultanés aux enseignements de maïeutique, ce qui ne permet pas aux étudiants d'y assister.

Elle indique que les passerelles de formation sont souvent payantes et très chères.

En conclusion, elle met en avant l'opportunité de l'intégration universitaire, notamment pour accéder à la recherche, et souhaite que cette réforme soit anticipée et ne soit pas mise en place dans la précipitation.

Noelle Duport mentionne comme élément de réponse la création de l'UFR de santé indiquée par Denis Sarrouilles, mais tout en précisant que cela ne règlera probablement pas la question des places vacantes. Tout se joue sur la communication.

Elle précise que les passerelles payantes correspondent à un financement des études par le compte personnel de formation, pour les étudiants en formations continue. Elle va vérifier les tarifs restant à charge des étudiants que Salomé indique en cours de séance (700 euros).

Elle déplore également le retard pris dans les négociations avec la région pour la construction du campus santé. Elle confirme que cette opération prendra du temps, et que les étudiants doivent être et seront associés.

Elle propose de travailler à court terme sur la recherche, en lien avec Sylvie Guinot la directrice de l'école de Maïeutique et l'UFR SFA, pour que notamment les emplois du temps des formations soient compatibles.

Denis Sarrouilles confirme que la construction de l'UFR santé, en cours pour les statuts, avec le service juridique, négociera bien la maïeutique.

5- Pour avis de la CFVU plénière, avant délibération du CA : Prime de Responsabilités Pédagogiques 2022-2023 : principes généraux

Il s'agit ici de déterminer les principes généraux, comme chaque année. Les bénéficiaires seront examinés plus tard, en CFVU restreinte.

Cette prime est destinée à des collègues qui travaillent au CHU et à l'université de Poitiers. Il s'agit d'une prime de responsabilité pédagogique.

Elle est attribuée pour plusieurs missions :

- la coordination pédagogique ;
- encadrement de stage ;
- montage de DEUST
- ECOS
- promotion de dons de mielle osseuse

Les primes peuvent être attribuées dans une fourchette de 12h minimum à 48 heures maximum.

Avis n° CFVU 20230511_02- Prime de Responsabilités Pédagogiques 2022-2023 : principes généraux

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 29

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2

6- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : grandes orientations politiques et priorités de l'établissement

Chaque année, l'établissement reçoit une partie de la CVEC dont se sont acquittés les étudiants (titre d'exemple, pour 21-22, nous avons reçu 63.69€ par étudiant soit un montant de 1.889.727€). L'utilisation de cette somme était soumise à un texte voté en 2019, lors de la mise en place de la CVEC.

Mais un nouveau texte étant sorti (décret de décembre 2022), il s'agissait de repréciser les orientations politiques et priorités de l'établissement.

Les 3 axes prioritaires de la Commission relative à la contribution de vie étudiante et de campus sont :

- de développer la vie de campus par une offre culturelle artistique et scientifique, par une offre sportive variée, par un accompagnement de la vie associative,
- d'assurer aux étudiants et étudiantes de bonnes conditions de vie et d'étude notamment par l'accès à la santé et aux aides sociales mais aussi la promotion d'actions de développement durable,
- de favoriser l'inclusion des étudiants et étudiantes en veillant à la qualité de leur accueil tout au long de l'année, à l'égalité femme/homme, à l'accès lié au handicap et à une communication efficace.

La Commission relative à la contribution de vie étudiante et de campus :

- Consacre 30% du budget total de la CVEC au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants et étudiantes (FSDIE) ;
- Consacre 15% du budget total de la CVEC au financement de la prévention et de la santé ;
- Met en place un plan pluriannuel d'investissement afin de financer des projets structurants à destination de la communauté étudiante ;
- Peut définir des actions particulières qui font l'objet d'un budget participatif d'un montant fixé par la Commission ;
- Peut financer des projets spécifiques répondant aux orientations stratégiques (étudiants ukrainiens, distributeurs de protections menstruelles, épicerie sociale et solidaire, VSS...).

Héloïse Gelle interroge l'axe stratégique des VSS, et notamment souhaite connaître les dispositifs prévus de façon précise. Noëlle Dupont indique que pour le moment, il s'agit des grands axes stratégiques, et que les projets relatifs aux VSS seront bien entendu examinés avec bienveillance et prioritairement et qu'ils feront l'objet d'une information aux élus.

Héloïse Gelle souligne que les étudiants semblent peu informés sur la destination des crédits CVEC et souhaite une communication plus pertinente. Noëlle Dupont acquiesce et indique qu'effectivement la visibilité de la CVEC est à retravailler, et mérite attention. Elle pointe du doigt le fait que souvent, ce sont les parents, et non les étudiants qui payent la CVEC, et que la communication doit tenir compte de ce fait.

Sasha Bosman complète en indiquant que le séminaire national de la CVEC a également abordé ce sujet qui concerne toutes les universités : la communication envers les étudiants est globalement complexe, et cela pas seulement dans le domaine de la CVEC. Il indique que le budget participatif prévu par l'UP, ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités, implique tous les étudiants qui souhaitent participer. Il est nécessaire que les étudiants s'emparent de cette possibilité.

En réponse à Thierry De Nadai, Noelle Duport indique que les associations qui bénéficient de financement par la CVEC, doivent mentionner obligatoirement le logo CVEC.

Avis n° CFVU 20230511_03 - Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : grandes orientations politiques et priorités de l'établissement

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA

Décompte des voix : 29
Suffrages exprimés : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 2

7- Pour délibération de la CFVU : Maquettes pédagogiques des licences en approche compétences 2023-2024 : pondération des compétences et chaînage des compétences

Noëlle Duport commence par une présentation des documents soumis au vote, pour expliquer comment lire la matrice des pondérations et le tableau montrant le chaînage des compétences.

Les maquettes votées en mars pour les formations en approche par compétences comportaient déjà la matrice, mais les pondérations à l'intérieur n'étaient pas indiquées. Il s'agit ainsi de déterminer quelles évaluations contribuent à évaluer chaque compétence, et avec quelles pondérations. Quant au chaînage, il s'agit de préciser quelles compétences doivent avoir obtenu un niveau au moins « maîtrise » pour qu'un bloc soit acquis, et quelles sont celles qui peuvent être acquises par chaînage, c'est-à-dire par l'acquisition d'une compétence de niveau supérieur.

Noëlle Duport en profite pour remercier les personnes impliquées dans ce travail : les équipes pédagogiques bien sûr, mais aussi la DPF et le Pédagolab.

Lydie Ancelot complète en précisant que les matrices ont déjà été votées avec les maquettes lors de la CFVU du 30 mars, mais que pour donner plus de temps aux équipes pédagogiques, le vote complémentaire des pondérations a été programmé pour cette CFVU.

Délibération n° CFVU 20230511_04 - Maquettes pédagogiques des licences en approche compétences 2023-2024 : pondération des compétences et chaînage des compétences

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 29
Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0
Abstention : 2

8- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA demande d'accréditation de 3 diplômes d'ingénieurs pour l'année universitaire 2023-2024 (IRIAF)

L'offre de formation de l'IRIAF est ce jour de :

- 2 parcours de troisième année de Licence : un dans la mention économie gestion et l'autre dans la mention sciences pour l'ingénieur ;
- 2 mentions de Masters : Actuariat et Risques et environnement.

Il s'agit de transformer ces formations par 3 années de diplômes d'ingénieurs :

- Cybersécurité
- Gestion des risques
- Mathématiques appliquées parcours ingénieur et analyse des données.

Cette orientation répond à plusieurs ambitions :

- Encore mieux correspondre aux besoins du territoire sur des diplômes qui sont plus sur la conception, d'où le métier d'ingénieur : évolution du métier ;
- Offrir des diplômes à fortes visibilité sur des métiers en devenir, autour des compétences reconnues de l'IRIAF qui relèvent de la donnée ;
- S'emparer de leur expérience en termes d'apprentissage.

En réponse à Nathalie Lambert Faucher, Noëlle Duport indique que les diplômés d'ingénieur ont pour vocation à remplacer progressivement les masters.

Julien Micher questionne le diplôme d'ingénieur Mathématiques appliquées parcours ingénieur et analyse des données : aucun contact préalable ni information n'ont été mis en œuvre avec les porteurs du master mathématiques appliqués de SFA. Ce diplôme d'ingénieur est en concurrence avec le master de SFA. Noëlle Duport s'engage à organiser une rencontre.

Avis n° CFVU 20230511_05 - demande d'accréditation de 3 diplômes d'ingénieurs pour l'année universitaire 2023-2024 (IRIAF)

Avis de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 29
Suffrages exprimés : 23

Pour : 19
Contre : 4
Abstention : 6

Prochaine CFVU, **le jeudi 06 juillet 2023** probablement à 14H45. Elle sera suivie d'une CFVU **restreinte**

La séance se termine à 17H00.

La Présidente de la CFVU,
Noëlle DUPORT



CR CFVU 11/05/2023 valide CFVU 06/07/2023